

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL SCIENTIFIQUE
SÉANCE DU JEUDI 20 OCTOBRE 2011**

PRÉSENTS :

Pascale AURAIX-JONCHÈRE, Thierry CHANIER, Dominique DESCOTES, Jean-Philippe LUIS, Yves MICHELIN, Émilie MIRAULT-COLIN, Luc PEIRY, Timothy WHITTON, Georgiana WIERRE-GORE, Milhan CHAZE, Gheorghe DERBAC, Audrey RUDEL, Bertrand TABELLION, Laurent RIEUTORT, Éric LYSØE.

EXCUSES :

Marie IZAUTE, Alexandre POIRAUD, Eric DORÉ, Pascale DUCHÉ, Didier JOURDAN, Paul LEANDRI, Delphine MARTINOT.

La séance est ouverte à 13h30. L'ordre du jour est arrêté comme suit :

- 1- Informations générales
- 2- Composition du conseil scientifique et élection des représentants étudiants
- 3- Composition du conseil pédagogique
- 4- Mise en place des comités de suivi de thèse
- 5- Budget 2012
- 6- Relations internationales
- 7- Insertion professionnelle
- 8- Questions diverses

1- Informations générales

La réunion de rentrée de l'École Doctorale se déroulera le 2 novembre 2011 à 17 h.

La journée transdisciplinaire se déroulera le 3 novembre 2011 et clôturera l'année de réflexion de la MSH sur le thème de l'adolescence et la jeunesse. Huit propositions de communication ont été retenues.

La cérémonie de remise des écharpes doctorales se déroulera le 6 décembre 2011 à 18h à la Faculté de médecine. Chaque directeur de thèse remettra l'écharpe à son docteur.

La charte des thèses sera validée au prochain Conseil Scientifique de l'Université le 13 décembre 2011.

Le thème de la semaine du jeune chercheur 2012 sera « Aux frontières de l'humain ».

Deux autres moments importants de rencontres des doctorants auront lieu, dont les dates seront fixées en début d'année : le colloque doctoral et le forum emploi (monde entreprise et doctorant).

À noter cette année que le Collège des Écoles Doctorales organisera un séminaire de 4 jours validant 4 CFD. Ce séminaire sera proposé à 30 doctorants qui se destinent à l'enseignement. Il se déroulera à Bellenaves du 2 au 5 avril 2012.

L'ED propose la création d'un nouveau module intitulé « Organisation, objectifs, enjeux et métiers de la recherche » (Émilie Mirault-Colin). Ce module sera proposé une année sur deux en alternance avec le module « Répondre à un appel à projet scientifique ». Il sera ouvert aux doctorants des autres écoles, mais en priorité aux doctorants en LSHS.

2- Composition du conseil scientifique et élection des représentants étudiants

Marie Izaute, directrice-adjointe, représente le LAPSCO à la place de Markus Brauer, ce qui permet à Yves Michelin de représenter le laboratoire MÉTAFORT. De la même manière, et à compter du 1^{er} janvier 2012, Georgiana Wierre-Gore représentera ACTé à la place de Luc Ria ce qui permettra de faire entrer Éric Dacheux (Communication et solidarité) dans le Conseil. Serge Guimond et Luc Ria seront invités permanents.

L'élection des représentants des doctorants au Conseil Scientifique de l'École Doctorale aura lieu au début de l'année 2012. Les candidats devront établir une liste de candidature comprenant 10 noms maximum ou 6 noms minimum sans mention pour chacun des candidats de la qualité de titulaire ou de suppléant. Le calendrier électoral proposé aux membres du Conseil est approuvé (annexe 1).

3- Composition du conseil pédagogique

Le but visé par la constitution de ce conseil est d'alléger les conseils scientifiques et de permettre une représentation plus importante des doctorants. Les questions abordées seront la pédagogie et la formation. Aucun texte ne définissant le conseil pédagogique, le conseil scientifique de l'École Doctorale est libre d'en fixer la composition. Le précédent conseil a retenu l'idée de désigner l'École Doctorale 1 enseignant-chercheur (ou chercheur) et 1 doctorant par laboratoire. Les noms des représentants de chaque laboratoire n'étant pas tous connus, l'École Doctorale effectuera un rappel. Laurent Rieutort demande si la MSH doit être représentée. Le directeur répond par l'affirmative. La MSH devra désigner deux représentants.

4- Mise en place des comités de suivi de thèse

Le directeur rappelle l'obligation de constituer des comités de suivi de thèse à partir de la rentrée 2011. Le conseil scientifique doit donc en définir les règles. Le comité de suivi est différent de la co-direction qui s'applique dans deux cas précis : lorsque le sujet de thèse couvre deux champs disciplinaires ou lorsqu'un maître de conférences n'a pas encore obtenu son HDR et encadre un doctorant sous la responsabilité d'un professeur.

Une discussion s'engage, au cours de laquelle le conseil insiste sur les aspects pédagogiques de ce dispositif. Le but est d'évaluer et d'aider, non de surveiller le doctorant. Thierry Chanier propose que le comité de suivi de thèse puisse également permettre d'infléchir certains sujets, de manière à les rendre réalisables, et ceci afin de ne pas laisser perdurer des situations difficiles. Yves Michelin définit le comité de suivi de thèse comme un outil au service du doctorant pour affiner son sujet et préparer la soutenance. La sélection de personnes extérieures doit aller dans ce sens.

Après discussion, il apparaît que le comité doit compter au minimum trois personnes. Deux personnes au minimum extérieures au laboratoire (EA ou UMR) ou à la discipline (en termes de section CNU) + un membre interne (en règle générale, le directeur de thèse). Il faut encourager l'internationalisation du comité. Thierry Chanier y voit une manière d'ouverture sur l'extérieur et pour les doctorants une façon d'exposer leurs sujets. Dominique Descotes et Jean-Philippe Luis demandent cependant de faire attention aux aspects financiers et plus largement matériels.

Les propositions suivantes sont soumises au vote du Conseil :

1) Au moins trois membres :

A. au moins deux membres extérieurs au laboratoire ou à la discipline

B. au moins un extérieur au laboratoire ou à la discipline

Vote :

- 10 voix pour A

- 4 voix pour B

- 1 abstention

2) Les réunions du comité s'organiseront de la façon suivante :

Réunion n°1 : durant la première année de thèse (si possible au bout de 6-7 mois)

Réunion n°2 : durant la deuxième année de thèse (plutôt vers la fin de l'année)

Vote :

- 14 voix pour

- 1 abstention

3) Il est laissé à chaque directeur le choix et la responsabilité d'organiser chaque rencontre sous l'une des trois formes suivantes

1. Élaboration par le doctorant d'un document soumis aux membres du comité qui expriment leurs remarques par courriel au doctorant et à l'ensemble du comité ; réponse par courriel du doctorant à l'ensemble du comité. La signature numérique des courriels est admise pour l'établissement du procès-verbal (quelques lignes).

2. Réunion en visioconférence. Le doctorant expose l'état d'avancement de sa thèse et les problèmes qu'il rencontre. La signature numérique par courriel est admise pour l'établissement du procès-verbal (quelques lignes).

3. Réunion physique. Le doctorant expose l'état d'avancement de sa thèse et les problèmes qu'il rencontre.

Une des deux réunions au moins doit revêtir la forme d'une rencontre physique où, à défaut, d'une réunion en visioconférence.

Vote :

- 14 voix pour

- 1 abstention

5- Budget 2012

Le Directeur de l'École Doctorale présente le budget 2012 (annexe 2). La dotation globale régresse de 2%. Elle est donc de 29 400 €. Le budget 2012 est validé par les membres du Conseil.

À une question sur la prise en charge d'un jury de thèse, le directeur répond en distinguant deux cas :

1. Pour une soutenance nationale d'un coût inférieur ou égal à 1000 €, l'UFR attribue 500 € et le laboratoire complète à hauteur de 500 €. L'École Doctorale n'intervient pas.

2. Dans le cas d'une soutenance internationale (au moins 1/3 des membres en poste à l'étranger) et *si le budget dépasse 1000 €*, l'UFR attribue 500 €, le solde, jusqu'à concurrence de 1500 € est partagé entre le laboratoire et l'École Doctorale. L'École Doctorale effectue au profit du laboratoire un virement plafonné à 750 €. *L'École Doctorale n'émet pas les bons de commande.*

Le service des Relations Internationales dispose également d'un budget de 8000 €.

6- Relations internationales

Madame Wierre-Gore fait le point sur les relations internationales.

Une tournée de promotion des Écoles Doctorales en Chine est organisée par Campus France à partir du 24 novembre 2011. Le Directeur de l'École Doctorale représentera l'École.

La version anglaise du site web de l'École Doctorale sera prochainement mise en ligne.

Des cours de FLE seront proposés dans le cadre du Collège des Écoles Doctorales. Trois niveaux de cours seront dispensés pour aider les étudiants étrangers ne maîtrisant pas le français. Le module remplacera les modules socio-professionnels. Deux sessions de 15 jours ont été programmées. On compte déjà 22 inscrits pour la première.

Si l'on étudie la répartition des doctorants par pays, on constate qu'il y a peu d'échange avec les pays nordiques. Un projet de l'École Doctorale et des Relations Internationales de l'UBP devrait aboutir à une « tournée » en Scandinavie et Finlande. Chaque directeur de laboratoire devra faire remonter les accords qui fonctionnent déjà. Il reste que les étudiants des pays nordiques s'orientent plus vers les USA car l'École Doctorale ne propose pas de formations en anglais (à l'exception des modules d'anglais).

Le projet de Doctorat Erasmus Mundus en littérature comparée avec 14 pays n'a pas été retenu pour 2012. (Seulement 5 projets ont été validés pour toute l'Europe). En revanche le Master « Choreomundus » – *Dance Knowledge, Practice and Heritage* – a lui reçu le label Erasmus Mundus.

7- Insertion professionnelle

Le directeur relaie une proposition de Marie Izaute. Les doctorants ignorent le monde de l'entreprise et inversement. Il faut réagir à cette situation. Il est demandé aux directeurs de laboratoire de bien vouloir rédiger une fiche RNCP sur le modèle de celle des masters (annexe 3) afin de réaliser un document de synthèse destiné à faciliter le dialogue avec les partenaires et les entreprises.

Le directeur signale que le Préfet a refusé une autorisation de travail, estimant qu'une thèse de littérature comparée ne peut mener qu'à l'enseignement. Le conseil approuve l'intervention que propose de faire le directeur de l'École Doctorale.


8- Questions diverses

Le prix de thèse 2012 sera décerné par les PUBP et l'ED. Il récompensera une thèse soutenue entre octobre 2010 et décembre 2011. Le manuscrit remanié 2012 sera publié en 2013. Chaque laboratoire doit proposer un ou deux candidats (maximum). Un appel sera diffusé par Sylviane Coyault en janvier. L'évaluation se fera sur le principe d'une double procédure : expertise interne et expertise externe. Le but est de publier la meilleure thèse, de créer une collection et d'obtenir une reconnaissance symbolique. À noter que le CHEC et le CERAMAC publient tous les ans leurs meilleures thèses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h.

Fait à Clermont-Ferrand, le 28 octobre 2011.

Le Directeur de L'ED LSHS,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' shape that loops back to the left and ends with a horizontal stroke.

Éric LYSØE